



**AVIS PUBLIC**  
**PROMULGATION**  
**RÈGLEMENT 1395**

Avis est par la présente donné à tous les citoyens de la Ville de Candiac par la soussignée, greffière par intérim de la Ville :

- QUE le *Règlement 1395 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'année 2018* a été adopté par le conseil municipal en date du 4 décembre 2017;
- QU'une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance;
- QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Candiac, ce 7 décembre 2017.

Johanne Corbeil  
Greffière par intérim  
Services juridiques